

## **COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL**

**du mardi 8 septembre 2015 à 20h30**

Membres en exercice : 23 -

présents : 20

procurations : 3

Absentes excusées : Cécile CELEYRON donne procuration à Laurence CORNUT

Valérie ALMAIDA donne sa procuration à Philippe GACHE

Chantal BIDAL donne sa procuration à René PADERNOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

### **Délibérations** :

#### **1/ Location d'un bureau au Lys :**

Comme nous en avons parlé lors de notre dernière réunion, le local auparavant occupé par le syndicat du Haut-Rhône a été séparé en deux parties, dont une représentant une surface de 31 M2, en vue de l'installation d'une avocate.

Merci de bien vouloir m'autoriser à signer le bail à intervenir entre Maître Sandra VUILLEMIN et la commune, pour un loyer mensuel calculé au prix de 9.33€ du M2, révisable annuellement, Indexé des charges courantes à raison de 15% à compter du 1er octobre 2015.

Pour : 23

contre : 0

abstention : 0

#### **2/ Délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCY : construction d'un nouveau casernement de gendarmerie :**

Nous avons, lors d'une précédente réunion, évoqué la demande de la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie et il avait été convenu de donner notre accord de principe et d'instruire ce dossier.

Cependant, une certaine urgence voulait qu'une réponse écrite sur la qualité et l'identité du maître d'ouvrage soit confirmée en début d'été.



#### **4/ CHOIX du prestataire pour réfection des chemins empierrés :**

En vue de la remise en état de chemins empierrés très défectueux, une mise en concurrence a été organisée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 août. Après ouverture des plis, la commission propose de retenir l'entreprise BOUSSAROQUE, mieux disante pour 10 812.00 €HT.

Merci de m'autoriser à contractualiser cette offre et signer tous documents utiles

Pour : 23

contre : 0

abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RENTREE SCOLAIRE 2015/ 2016 :**

Commentaires de Marie Rose DLOUHY :

La rentrée a eu lieu mardi 1<sup>er</sup> septembre dans de bonnes conditions

Les effectifs sont les suivants malgré la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe en maternelle :

Ecole maternelle : 102 élèves

Ecole élémentaire : 240 élèves

Collège Charles Dullin : 332 élèves

Au restaurant scolaire, pour répondre à la demande de parents, les tout petits (3 ans) ont été accueillis. Les repas fournis par le nouveau prestataire de services : SCOLAREST, sont d'une qualité appréciée.

A l'école élémentaire, la salle dédiée aux activités péri scolaires organisées sous la compétence de la communauté de communes et partagée avec l'école pendant les temps scolaires, a été vidée des ordinateurs permettant l'installation de mobiliers et matériels adaptés.

## **QUESTIONS D'INFORMATIQUE**

Commentaires de Jean- Marc WATIER

Pour rebondir sur le sujet, Jean Marc évoque les solutions adoptées aux questions d'informatique de l'école élémentaire qui ont effectivement permis de libérer les dits locaux en maintenant néanmoins cette activité en concertation avec les enseignants.

Après mise en concurrence et organisation d'une consultation simplifiée pour la **numérisation de l'école élémentaire**, cinq réponses sont parvenues. En accord avec les enseignants, le choix s'est porté sur l'achat d'Ipad, d'un portable pour piloter ceux-ci et de vidéoprojecteurs à courte focale. La société B.S.O de Belley a été retenue pour son offre la mieux disante pour 8629 € HT.

### **WIFI GRATUITE :**

Montée en puissance très rapide de l'utilisation de la **Wifi gratuite** offerte par la mairie. En un mois 151 utilisateurs se sont enregistrés sur le serveur pour 677 connections réalisées.

## **QUESTIONS COMMUNICATION INFORMATIONS :**

Commentaires de Jean- Marc WATIER

Deux appels d'offre sont en cours :

- Conception et impression du bulletin municipal et d'affiches évènementielles (date limite 21/09/2015).
- Refonte du site internet de la mairie (date limite 05/10/2015).

## **Frais engagés par la commune pour l'élaboration du document unique :**

Conformément à la mise en application du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, la commune s'est dotée d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Avant de le transcrire, deux agents de la collectivité, encadrés par un technicien du centre départemental de gestion des collectivités territoriales, ont recensé auprès de chacun des agents municipaux la nature et les moyens de fonctionnement de chacun des postes occupés : posture, matériels utilisés, produits, dangerosité des tâches, protocole mis en œuvre.....

Le montant équivalent en heures passées par les 2 agents est de 5040 €. Une demande de remboursement de ces frais va être déposée auprès de la CNRACL (caisse de retraite des agents des collectivités territoriales).

### **Frais engagés par la commune pour l'entretien autour des conteneurs de tri ou dépôts d'ordures**

Les agents des services techniques de la ville sont amenés régulièrement à enlever des sacs de déchets ou autres dépôts trouvés en dehors des conteneurs et bennes de tri désignés à cet effet et à remettre en état les lieux.

Il avait été convenu que les frais engagés pour ce faire seraient facturés à la Communauté de Communes – Dès signature de la convention établie entre les deux collectivités une facture des frais engagés sera transmise à la CCY.

### **BILANS des FESTIVITES :**

**Commentaires : Marie Rose DLOUHY**

Le feu d'artifice tiré le 13 juillet en soirée derrière la salle polyvalente a été d'une qualité appréciée et le bal organisé par le comité des fêtes a battu son plein.

Le lendemain l'organisation de « la place aux enfants » organisée par la mairie a connu un véritable succès et l'animation qui s'en est suivie par une démonstration de danses folkloriques a été appréciée.

La fête patronale malgré un temps maussade a connu ses temps forts et si le feu d'artifice sur le Rhône a été reporté, il a tenu ses promesses en qualité et intensité le surlendemain.

La guinguette organisée par le comité des fêtes a permis aux spectateurs et autres touristes de découvrir les bords du Rhône sous un autre aspect qui, semble-t-il, a beaucoup séduit.

Le maire remercie vivement le groupe municipal d'animation qui, sous la responsabilité de Marie-Rose DLOUHY, avec l'aide précieuse de Gaétan BARBIER, employé en charge de l'animation, a fait un travail considérable.

Il remarque aussi tout ce qui a été mis en œuvre par les membres du Comité des Fêtes qui, sous la houlette de Gwenaëlle FALAISE la présidente, ont participé activement en assistant et organisant ces manifestations aux côtés de la collectivité.

Il remercie enfin les associations et tous les bénévoles qui ont également œuvré aux côtés des organisateurs à la réussite de ces fêtes.

### **\*\*A propos de la prochaine foire de la Sainte Catherine qui aura lieu le 21 novembre**

Faisant suite à une réunion, il a été convenu que la même organisation que celle de 2014 serait maintenue. Les différents partenaires et acteurs auront réciproquement la charge de l'organisation en fonction des lieux établis préalablement. Les représentants des commerçants et artisans, le comité des Fêtes, l'Office de tourisme et l'équipe municipale d'animation se sont engagés dans cette traditionnelle et importante manifestation et nous ne pouvons que nous en féliciter.

### **FORUM DES ASSOCIATIONS :**

Elsa ECHANTILLAC : commentaires

Le prochain forum se tiendra samedi 12 septembre tout l'après-midi à la salle polyvalente de Yenne et s'achèvera autour d'un verre de l'amitié. Cet évènement sera relayé par l'Office de tourisme.

### **ZONE BLEUE :**

Christian CHAPEAU : commentaires

La commission d'urbanisme a travaillé sur l'implantation d'une zone bleue dans le centre bourg – Les commerçants concernés ont été concertés. Il reste à définir la durée du stationnement et les horaires avant que tout soit mis en

place prochainement. Des disques de stationnement (offert dans un 1<sup>er</sup> temps) seront tenus à la disposition des utilisateurs dans différents lieux, dont la mairie, en temps et heure. Une communication sera faite dès la mise en œuvre du dispositif.

### **Dépôt de la demande d'autorisation de carrefour market de Belley de s'agrandir**

Une demande d'agrandir la surface de 1789 M2 la portant à 5289 M2 et permettant un passage dans la catégorie hyper marché est étudiée par la CDAC : **Commission Départementale d'Aménagement Commercial** et le Préfet de l'Ain, dépositaire du dossier a demandé au Préfet de la Savoie, conformément aux articles L 751.2 et R 751-4 du Code du Commerce, de bien vouloir désigner un élu dans une commune du département mitoyen de celui où la demande a été déposée.

Christian CHAPEAU, adjoint au maire, représentera la commune de Yenne désignée par le Préfet. Il se rendra à la préfecture de Bourg en Bresse, mercredi 16 septembre afin de voter sur le projet ;

Les élus présents donnent un avis, majoritairement défavorable, sur le projet d'extension d'une telle ampleur et des potentielles conséquences sur le commerce local.

Pour : 3

contre : 17

abstention : 3

### **Les présidents de commissions font le compte rendu succinct des travaux de leur commission respective**

**Urbanisme** : Christian CHAPEAU a communiqué préalablement les comptes rendus des dernières réunions

**Travaux de bâtiments et voirie** : Jérôme PUTHON fait l'état exhaustif des travaux en cours

### **AFFAIRE PERMIS DE CONSTRUIRE d'UNE SALLE POLYVALENTE dans la zone de Charrey**

## **A ce jour, les informations suivantes peuvent être communiquées**

Le permis de construire d'une salle polyvalente destinée à accueillir l'organisation de manifestations festives d'ordre familial ou professionnel, de colloques, séminaires, congrès ou autres spectacles est en cours d'instruction.

Les différents services concernés : commissions d'accessibilité et d'incendie, consultées, émettront et transmettront leur avis au service instructeur de la commune.

En l'état, le permis ne peut recevoir un avis favorable pour des questions d'accessibilité d'une part, mais aussi d'erreur d'implantation parcellaire, de l'existence d'un chemin d'exploitation en bordure de parcelle, d'un nombre insuffisant de places de parkings et de l'absence d'espaces verts, tels que figurant sur les plans annexés à la demande de permis de construire, éléments non conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.

A ce propos, le maire donne la parole aux personnes présentes dans l'assistante afin qu'elles puissent intervenir et qu'il leur soit répondu.

-----

**La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le 6 octobre à 20h30**